



Conseil économique et social

Distr.: Générale
23 août 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité du commerce et de l'investissement

Troisième session

Bangkok, 20-22 novembre 2013

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Mise en œuvre de la résolution 68/3 de la Commission et examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session

Mise en œuvre de la résolution 68/3 de la Commission

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document fait le point sur la mise en œuvre de la résolution 68/3 de la CESAP sur l'instauration du commerce sans papier et de la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable, adoptée par la Commission à sa soixante-huitième session, le 23 mai 2012. Ce document donne une vue d'ensemble de la résolution et des progrès accomplis dans sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la réalisation d'études, la conception d'options possibles et l'organisation de consultations auprès d'experts et entre les membres, ainsi que l'appui apporté aux activités de développement des capacités. Il présente également une liste des questions à examiner par le Comité en vue de progresser encore dans la mise en œuvre de la résolution, pour ce qui est notamment de l'état de préparation du texte d'un projet d'accord sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier à soumettre à la Commission à sa prochaine session.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	2
II. Vue d'ensemble de la résolution 68/3 de la Commission	2
III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution	3
A. Réalisation d'une étude et conception d'options possibles.....	4
B. Consultations d'experts.....	4
C. Consultation des membres	5
D. Appui aux activités de développement des capacités	6
IV. Questions à examiner par le Comité	8

* E/ESCAP/CTI(3)/L.1.

I. Introduction

1. La Commission, à sa soixante-huitième session en mai 2012, a adopté la résolution 68/3 sur l'instauration du commerce sans papier et de la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable. Dans cette résolution, la Commission invitait les États membres à travailler à l'élaboration de dispositions régionales sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier. En outre, elle priait la Secrétaire exécutive, en autres choses, d'appuyer et de faciliter le processus d'élaboration de dispositions régionales sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier et de présenter les résultats de ces initiatives à la troisième session du Comité du commerce et de l'investissement. Le présent document comprend un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution et une liste des questions à examiner par le Comité pour aller de l'avant.

II. Vue d'ensemble de la résolution 68/3 de la Commission

2. La résolution 68/3, adoptée par la Commission à sa soixante-huitième session, le 23 mai 2012, a pour objet de rendre possible le commerce sans papier et la reconnaissance internationale des données et documents électroniques aux fins de la facilitation d'un commerce intrarégional inclusif et durable. Dans la résolution, la Commission invite les États membres à travailler à l'élaboration de dispositions régionales sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier et encourage tous les membres et membres associés:

a) À contribuer et à participer aux activités de partage des connaissances et de développement des capacités du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique;

b) À entreprendre ou à accélérer la mise en place de systèmes nationaux de commerce sans papier;

c) À prendre en compte, et adopter dans toute la mesure du possible, les normes internationales existantes qui ont été formulées par les organismes des Nations Unies compétents et par d'autres organisations internationales;

d) À participer à la conception de nouvelles normes internationales;

e) À partager les enseignements tirés et les résultats obtenus dans la réalisation des projets pilotes bilatéraux et sous-régionaux en cours sur la reconnaissance et l'échange des données et documents commerciaux électroniques avec les autres membres et membres associés, et à en lancer de nouveaux;

f) À envisager de conclure des accords bilatéraux et sous-régionaux sur la reconnaissance et l'échange des documents commerciaux de part et d'autre des frontières.

3. Dans la même résolution, la Commission prie la Secrétaire exécutive:

a) D'appuyer et de faciliter le processus d'élaboration de dispositions régionales sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, notamment par la réalisation d'études, la conception d'options possibles et l'organisation de consultations auprès d'experts et entre les membres, et de présenter les résultats de ces initiatives à la troisième session du Comité du commerce et de l'investissement;

b) De veiller à ce que lesdites dispositions régionales tiennent compte des accords, mécanismes et initiatives existant aux niveaux régional et international, et qu'elles y soient conformes, qu'elles s'inspirent également des normes et conventions internationales existantes, et qu'elles soient élaborées en consultation avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, l'Organisation mondiale des douanes et les autres organismes internationaux compétents;

c) De maintenir et de renforcer davantage l'appui du secrétariat aux activités de développement des capacités relatives à la facilitation des échanges et au commerce sans papier, notamment à la facilitation du transit, s'agissant en particulier des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, ainsi qu'à élaboration, en consultation avec les États membres, des dispositions régionales susmentionnées;

d) De faire rapport à la Commission à sa soixante-dixième session sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution

4. Depuis l'adoption de la résolution, le secrétariat a entrepris de nombreuses activités de nature à aider à son application, consistant notamment à appuyer et faciliter le processus d'élaboration de dispositions régionales sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, notamment par la réalisation d'études, la conception d'options possibles et l'organisation de consultations auprès d'experts et entre les membres, ainsi qu'en maintenant et renforçant davantage l'appui apporté aux activités de développement des capacités relatives à la facilitation des échanges et au commerce sans papier, notamment à la facilitation du transit.

5. Dans un premier temps, le secrétariat a appelé à la désignation par les pays membres de la CESAP de coordonnateurs nationaux chargés de la l'application de la résolution afin d'assurer une communication efficace avec les organismes compétents tout au long du processus de mise en œuvre. Au 1^{er} septembre 2013, 33 membres et membres associés de la CESAP avaient désigné leur coordonnateur national.

6. Le secrétariat a par ailleurs créé une page Web¹ permettant de suivre les progrès de la mise en œuvre de la résolution et d'assurer la transparence du processus. On peut trouver sur cette page les informations et les documents liés à la mise en œuvre de la résolution, et notamment la version la plus à jour du projet de texte et de la note explicative.

¹ Voir www.unescap.org/tid/reso683.asp.

A. Réalisation d'une étude et conception d'options possibles

7. Deux experts originaires de la région et dotés d'une vaste expérience des négociations douanières et commerciales ont effectué une étude régionale et mis au point des options possibles. Les consultants ont procédé à une étude approfondie de la littérature et des activités en la matière, en s'intéressant notamment aux systèmes nationaux de commerce sans papier et aux guichets uniques déjà mis en place, aux initiatives existantes en matière de commerce transfrontière sans papier, aux dispositions relatives au commerce sans papier dans les accords de libre-échange et aux initiatives des organismes multilatéraux en matière de commerce sans papier, ainsi qu'aux questions juridiques posées par le commerce sans papier. Pour vérifier certaines informations, ils ont aussi rencontré en personne différentes parties prenantes.

8. Le rapport a été soumis par deux fois à l'examen de spécialistes, ce qui fut l'occasion d'y incorporer les contributions d'experts de la région et des coordonnateurs nationaux. Au cours du premier cycle d'examen, une réunion d'experts sur les dispositions régionales pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier a été organisée à Colombo le 1^{er} novembre 2012, et tous les membres de la CESAP avaient été invités à participer. Le second cycle a consisté en un examen en ligne du rapport, qui avait été révisé à la lumière des observations faites lors du premier cycle, entre le 4 et le 15 février 2013.

9. Le rapport d'étude comprend: a) une explication de la nécessité de dispositions régionales sur le commerce sans papier dans la région Asie-Pacifique; b) un examen des dispositions en vigueur en matière de facilitation du commerce sans papier; c) des propositions quant au contenu et aux différentes caractéristiques d'un dispositif régional; d) une conclusion et un exposé sur la voie à suivre; et e) un projet de texte pour un accord régional sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier dans la région Asie-Pacifique. L'étude propose des options possibles pour un dispositif régional et recommande, comme meilleure solution pour la région Asie-Pacifique, un accord régional auquel chaque membre de la CESAP pourrait adhérer volontairement et qui prévoirait la mise en place d'un mécanisme souple pour l'échange de données commerciales, conçu en commun par les parties à l'accord².

B. Consultations d'experts

10. Après la remise du rapport final en février 2013, des consultations d'experts ont été organisées de mars à mai 2013 pour examiner les conclusions de l'étude et affiner le texte du dispositif régional qui y était proposé.

11. La Réunion du groupe d'experts sur l'amélioration de la connectivité régionale par le commerce et l'investissement: vers des dispositifs régionaux pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier, a été organisée à Bangkok les 13 et 14 mars 2013 avec la participation des membres du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNExT), notamment de son Groupe consultatif sur la mise en œuvre de la résolution 68/3 de la CESAP, et d'autres experts de la région. Conformément à l'alinéa b) du

² Le rapport est disponible dans son intégralité à www.unescap.org/tid/reso683.asp.

paragraphe 3 de la résolution, des représentants de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ont également participé à la réunion.

12. Cette réunion fut l'occasion d'examiner les conclusions de l'étude et de réviser le texte du projet de dispositif régional. Compte tenu du caractère technique et juridique de certaines dispositions, la réunion a proposé de mettre au point une note explicative à l'intention des membres de la CESAP en vue de leur examen ultérieur du projet de texte. Une réunion de suivi du groupe d'experts a donc été organisée les 2 et 3 mai 2013 à Bangkok, et a permis d'affiner encore le projet de texte et de produire une note explicative.

C. Consultation des membres

13. Dans le souci de maximiser la contribution des États membres, le secrétariat a organisé une série de consultations sur le projet de texte du dispositif régional et de sa note explicative. En juillet 2013, le secrétariat a organisé trois consultations sous-régionales des coordonnateurs nationaux et des correspondants officiels. Une consultation régionale supplémentaire s'est tenue le 12 septembre 2013 à Beijing, à l'occasion du Forum Asie-Pacifique 2013 sur la facilitation du commerce, à l'intention notamment des pays qui n'avaient pas pu assister aux réunions sous-régionales.

14. Le 9 juillet 2013, le secrétariat a organisé une réunion sous-régionale pour l'Asie du Sud-Est sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en collaboration avec le Ministère thaïlandais du commerce. Cette réunion a regroupé les coordonnateurs nationaux ou correspondants officiels des pays suivants membres de la CESAP: Cambodge, Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam, ainsi que des experts venus d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines et de Singapour. La réunion s'est félicitée de la qualité de ce premier projet de texte, trouvant généralement acceptables les dispositions qui s'y trouvaient étant donné le caractère non contraignant de la plupart d'entre elles.

15. Une réunion sous-régionale pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest a été organisée à Bangkok le 12 juillet 2013. Cette réunion a regroupé les coordonnateurs nationaux ou correspondants officiels des pays suivants membres de la CESAP: Bangladesh, Bhoutan, Inde, Iran (République Islamique d'), Népal, Pakistan et Sri Lanka, ainsi que des experts indiens. La réunion a estimé unanimement que le projet de texte était acceptable, le trouvant conforme à l'orientation des initiatives menées au niveau national.

16. Une réunion sous-régionale pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est a été organisée à Incheon (République de Corée) le 24 juillet 2013. Cette réunion a regroupé les coordonnateurs nationaux ou correspondants officiels des pays suivants membres de la CESAP: Mongolie et République de Corée, ainsi que des experts venus de Chine, du Japon et de Mongolie. La réunion a trouvé le projet de texte tout à fait valable et conforme aux méthodes mises en œuvre au niveau international.

17. Se fondant sur la contribution des trois réunions sous-régionales, le secrétariat a révisé le projet de texte du dispositif régional et de sa note explicative en août 2013.

18. Une réunion régionale a été organisée à Beijing le 12 septembre 2013. Cette réunion a regroupé les coordonnateurs nationaux ou correspondants officiels des pays suivants membres de la CESAP: Afghanistan, Chine, Japon, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Ouzbékistan, Philippines, République de Corée, Samoa, Turquie et Viet Nam, ainsi que des experts venus d'Azerbaïdjan, de Chine, d'Inde, de Malaisie et du Tadjikistan. Le coordonnateur indonésien a fait parvenir ses observations séparément pour qu'il en soit tenu compte. Les représentants de la CNUDCI et de l'OMD ont également assisté à la réunion, qui a convenu que le texte était acceptable et a estimé qu'il fallait que celui-ci soit soumis à une instance de décision.

19. Des observations et suggestions supplémentaires reçues au cours de la réunion régionale ont été intégrées au texte lors d'une nouvelle révision, afin de parvenir à un plus large consensus.

D. Appui aux activités de développement des capacités

20. En application de l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution, le secrétariat a continué à appuyer les activités de développement des capacités liées à la facilitation du commerce en général, et à la facilitation du commerce sans papier en particulier. Les activités de développement des capacités organisées avec le soutien de l'UNNExT depuis l'adoption de la résolution 68/3 sont présentées dans la liste ci-dessous.

N°.	Activités de renforcement des capacités	Date et lieu
1	ESCAP-ECO Joint Trade Facilitation Forum on Paperless Trade and Single Window	24-25 mai 2012, [Île de Kish (République islamique d'Iran)]
2	ESCAP-ADB Capacity Building Workshop on Sub-regional Trade and Transit Cooperation for SASEC Countries	21-26 juin 2012 (Katmandu)
3	UNNExT Training Workshop on Business Process Analysis for Paperless Trade	10-11 septembre 2012 (Bangkok)
4	UNNExT High-level Business Process Analysis Workshop for South Asian Logistics and Connectivity	16 octobre 2012 (Bangkok)
5	SASEC Stakeholders Workshop on Sub-regional Trade and Transit Collaboration	29 octobre 2012 (Colombo)
6	Forum Asie-Pacifique 2012 sur la facilitation du commerce	30 octobre - 2 novembre 2012

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_6256

